

# Marques Vaudoises

Autor(en): **Ravussin, Henri**

Objektyp: **Article**

Zeitschrift: **Schweizerisches Archiv für Volkskunde = Archives suisses des traditions populaires**

Band (Jahr): **24 (1922-1923)**

PDF erstellt am: **09.08.2024**

Persistenter Link: <https://doi.org/10.5169/seals-112257>

## **Nutzungsbedingungen**

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.

Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.

Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

## **Haftungsausschluss**

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

## Marques Vaudoises.

Par HENRI RAVUSSIN, Clarens.

(Travail ayant obtenu le 2<sup>e</sup> prix au concours de la Société suisse des Traditions populaires en 1921.)

Les marques de famille sont des signes de propriété que l'on traçait anciennement au moyen du couteau, de la hache, de la scie, etc. sur les objets mobiliers, les ustensiles de ménage, les outils aratoires et professionnels, les meubles, la boissellerie, les bois de feu et de construction.

Nous verrons, au cours de cette petite étude, qu'on les employait aussi ailleurs. Ainsi, on les imprimait à l'encre sur les sacs de blé, on les dessinait en pâte sur les pains et les gâteaux apportés pour les cuire au four banal, les artistes et les artisans en signaient leurs œuvres en bois, en pierre et en métal (meubles, poutraisons, pièces d'orfèvrerie, étains, sculptures et peintures). Les magistrats en ornaient leurs sceaux en tant qu'ils n'étaient pas possesseurs d'armoiries et les notaires les incorporaient souvent dans les méandres de leur signature. Enfin, on les gravait sur les planchettes utilisées dans les transactions comme pièces comptables, sur celles qui servent encore de titres de propriété dans les régions montagneuses et les notables en ornaient la façade de leur maison. En un mot, elles paraissent avoir été d'un usage général dans les siècles précédents. Il est probable qu'elles ont été employées dès l'enfance de l'humanité, depuis que la propriété mobilière individuelle existe, soit à un moment où l'on n'avait pas encore d'alphabet. Elles ont subsisté après que l'habitude des noms de famille se fut généralisée en Europe, parce que c'était un moyen très simple de reconnaître son bien.

Lorsqu'apparurent les premières marques à feu, on y sculpta les initiales du possesseur et sa marque de famille, on supprima plus tard cette dernière, comme faisant double emploi. Dans les forêts, pour marquer le bois, la craie de couleur, dès le XVIII<sup>e</sup> siècle et, au siècle dernier, les haches à marteler les ont peu à peu fait abandonner.

Elles sont encore utilisées par les habitants des hautes vallées suisses pour les bois, le bétail, le fromage, etc. Dans le canton de Vaud, elles ne sont plus en usage nulle part.

On les appelle aussi marques de maison, de foyer, de paysan, marques domestiques, forestières, marques de bois. Il semble que l'expression française la mieux appropriée soit celle de *marque de maison* ou de *famille*.

Rien, à ma connaissance, n'a été publié jusqu'ici, le Bas Valais et la Gruyère exceptés, sur celles de la Suisse romande. Le canton de Vaud, qui offre un raccourci de toutes les régions de la Suisse, Plateau, Alpes et Jura, depuis le littoral du Léman à climat méditerranéen, jusqu'à la froide Vallée de Joux, aurait pourtant dû tenter les curieux de notre histoire. Serait-ce que nous ayons été touchés par le courant moderniste bien avant les contrées reculées des Alpes où la grande industrie était inconnue jusqu'à ces dernières années, les communications difficiles, le contact avec le dehors plus restreint, la transformation des moeurs et des coutumes plus lente et que toute trace des marques ait déjà disparu? Je vais essayer de montrer ce qu'il en est.

Mes recherches, commencées après l'apparition du travail de Schröter sur la Vallée de Saint-Antony dans le Prettigau, ont surtout porté au début sur les trois communes qui forment la paroisse et le cercle de Montreux. Leur territoire a également ceci de particulier que tous les climats de la Suisse y sont représentés, puisqu'il va de la zone de la vigne dès les bords du lac, où l'on fait dans les années chaudes deux récoltes de figues, à la zone alpine au haut de laquelle le sapin lui-même ne prospère plus guère, en passant par la zone des céréales et des arbres fruitiers — avec prédominance de ceux-ci sur celles là, à cause de la déclivité du terrain — la zone des prés maigres fauchés pour la plupart une fois l'an seulement et celle des pâturages et des hautes forêts dans laquelle l'activité humaine ne s'exerce que pendant un tiers de l'année seulement.

A l'autre bout du canton, Baulmes m'a paru offrir un bon type de grande commune rurale, mi-agricole — la culture de la vigne n'y était pas sans importance il y a quelque trente ans — mi-forestière, le produit d'un vaste domaine bourgeois de bois ayant toujours fourni un appoint important aux revenus de ses habitants.

En outre j'ai étendu mes investigations partout ailleurs en Suisse romande où les hasards de la vie m'ont promené depuis vingt ans. C'est ainsi que j'ai pu interroger dans le

Jura, pendant les périodes de mobilisation, des paysans qui ignoraient la signification des marques ornant les portes de leur vieilles maisons.

J'ai surtout exploré dans le canton de Vaud les districts d'Aigle et de Vevey pour tout ce qui concerne les inscriptions sur les façades, pour le reste j'ai souvent dû, faute de moyens, recourir à l'obligeance d'aimables correspondants, trop nombreux pour pouvoir être tous cités ici.

Il est regrettable qu'une pareille étude n'ait pas été entreprise plus tôt. A l'époque où a paru le travail de Homayer, il y a un demi siècle, elle eût mis à jour une documentation autrement plus riche que maintenant. On eût pu l'étendre, non seulement aux marques de famille proprement dites, mais encore à celles servant à identifier le bétail à l'alpage et à cette curieuse comptabilité sur planchettes dont on usait dans les pressoirs et dans les chalets à l'époque du «*bérrar*» quand l'exploitation des pâturages se pratiquait directement et en commun par les propriétaires de *paquiers* (droit de pâture pour une pièce de gros bétail).

Les marques vaudoises se distinguent par leur extrême simplicité. Alors que dans les Grisons et dans le Valais, elles sont ordinairement formées d'un signe unique souvent compliqué, les nôtres se composent de un, deux, trois traits séparés, simples, rarement de quatre ou plus, tous rectilignes à de très rares exceptions près; l'emploi de points comme dans les Alpes alémaniques y est totalement inconnu. Parmi les marques suisses reproduites jusqu'à aujourd'hui, ce sont celles du Tessin qui s'en rapprochent le plus.

Nulle part, croyons-nous, elles n'ont comme à Baulmes un caractère familial aussi accentué. Ces marques de bois baulméranes fournissent également quelques indices sur les motifs qui paraissent avoir guidé nos ancêtres dans leur choix. Le sautoir  $\times$  des Dériaz est la partition de leur écu. Les Cachemalle en ont pris un meuble, le calice  $\bar{\chi}$  pour faire leur marque. Celle des Collet  $\sqcap$  représente certainement leur lettre initiale, le  $\vee$  des Verdonnet également, le  $\swarrow$  des Ravussin doit être par contre la dernière lettre du nom, l'initiale étant difficile à tracer correctement et rapidement avec une hache. A signaler dans ces marques, celles, parlantes si l'on ose employer ici ce terme d'héraldique, du meunier Gendre en 1739 et de Pierre Verdonnet en 1716, fils du meunier d'Enhaut, qui abandonnèrent le type familial



pourtant peu susceptible de prêter à confusion, les Verdonnet et les Gendre ayant toujours été peu nombreux, pour prendre un fer de moulin. A Rances, le charpentier David Clerc en 1693 avait une marque rappelant exactement la silhouette de la hache que l'on utilise encore quelquefois pour équarrir les poutres. Nous verrons plus loin le maréchal Jean Daniel Dufour de Montreux intercaler un fer à cheval entre les initiales de sa marque à feu vers la fin du XVIIIème siècle.

A Lavaux, *la maillette* ou maille des Mercanton de Riez paraît dériver du (∩) gothique (Fer à gaufres Fig. 1). A ce signe commun, tous les porteurs du nom ayant fondé un foyer ajoutaient une marque spéciale, personnelle, dans ce cas une croix aux bras horizontaux recroisetés, dont le long pied recourbé est traversé en son milieu par une barre oblique. C'est le seul fer à gaufres que je connaisse avec une marque de famille, alors que ceux qui portent des armoiries sont assez communs.

Dans chacune des familles de Baulmes, il y avait des dérogations au type habituel. J'ai pu m'assurer, pour quelques unes d'entre elles, qu'il s'agissait d'alliance ou d'héritage. L'époux d'une fille unique en s'installant chez sa femme, l'héritier, prenaient, pour plus de commodité, la marque du beau-père ou celle de l'oncle ou du cousin défunt. Il est très probable qu'à cette époque-là, il y a environ deux cents ans, il était d'usage de les utiliser, aussi comme à Montreux, ailleurs qu'à la forêt et de les apposer sur les outils et la boissellerie au moyen de marques à feu. Mais celles-ci devaient être relativement coûteuses et le paysan, le numéraire étant rare, plus rare en tous cas que dans le vignoble, n'achetait que ce qui lui était absolument indispensable. Il y avait déjà une marque dans la maison, pourquoi s'en procurer une autre? Ce faisant, on n'avait pas besoin de «sortir de l'argent».

A quoi tient chez nous l'emploi presque exclusif de traits droits dans leur composition? Stebler dit quelque part que les premières marques étaient toutes rectilignes et que ce n'est que plus tard que l'on fit usage de traits curvilignes. Or les marques forestières vaudoises ont toujours conservé le type primitif. Je suppose que c'est parce qu'on les faisait sur la tranche des billes avec la hache exclusivement, au début du moins, et que cet outil permet difficilement, à cause de sa largeur, d'entailler autre chose que des lignes droites.

Dans les premières années du XVIII<sup>ème</sup> siècle, les Massé de Baulmes adoptèrent comme marque forestière, à un moment où les vieilles marques commençaient à céder la place aux initiales, une modification à l'orthographe de leur nom MA< (Nicolas Massé en 1716). Il est vrai qu'à cette époque elle était souvent fantaisiste, dans nos campagnes surtout, et que celle des noms de famille n'était pas toujours respectée même par les intéressés. Les pasteurs qui tenaient, assez mal du reste, les registres de l'Etat-Civil sous le régime bernois et au début de celui de l'indépendance en prenaient eux-mêmes à leur aise avec l'orthographe des noms propres.

La hache trop lourde a aussi été abandonnée en Valais pour faire les marques. J'ai vu qu'on les y brûle maintenant sur les outils au moyen de grossières marques à feu sans initiales. Au printemps 1920, à l'alpage de Roua sur St-Luc (Val d'Annivers), un vacher marquait le fromage au moyen d'une petite gouge ou rénette, sorte de couteau dont l'extrémité de la lame est incurvée en U. Cet instrument rappelle celui dont se servent les maréchaux et les vétérinaires pour parer les sabots des solipèdes et la botte des ruminants.

Alors qu'ailleurs les marques, de rectilignes qu'elles étaient, devenaient en partie curvilignes, à Baulmes, où, comme toutes choses, elles évoluaient aussi, on les remplaça par les initiales du prénom et du nom ou par des chiffres romains < (C). L. X. V. I.

Peut-être a-t-on, dans ce dernier cas, adopté le numéro d'ordre du rôle des ayant-droits aux répartitions bourgeoises de bois d'affouage. Il n'a, il est vrai, rien été trouvé jusqu'à présent, dans les archives communales, qui confirme cette supposition.

Cette transformation a coïncidé avec l'apparition d'une craie rouge permettant l'inscription facile de toute espèce de traits droits ou non. Nous verrons plus loin ce que disent les manuels à ce sujet, mais l'usage de la hache doit s'être conservé assez longtemps concurremment avec celui de la craie. Les Dériaz qui renoncèrent à ce moment-là à leurs vieilles marques, en firent enregistrer de nouvelles ou le > est formé de trois traits droits, ce qu'ils n'auraient certainement pas fait si la craie avait déjà été employée par tout le monde.

Les sources auxquelles j'ai puisé sont beaucoup plus nombreuses à Montreux qu'à Baulmes. L'habitant du vieux

Chablais vaudois, comme en général l'alpicole, est plus traditionaliste que le Jurassien dont le caractère se rapproche davantage de celui du Franc-Comtois ou du Bourguignon, Juste Olivier et Louis Vulliemin en ont déjà fait la remarque. Traditionaliste, le vigneron du bord du lac l'est encore dans ses mœurs et dans ses idées politiques. On serait étonné de voir quelle simplicité de vie ont gardé certaines familles habitant les «Hauts», combien peu elles ont été influencées par le monde très mélangé, hébergé souvent à quelques mètres seulement de leur vieux toit dans de gigantesques hôtels. Grâce à cet attachement aux choses du passé, il m'a été possible de retrouver en pleine station d'étrangers quelque chose de ce qui s'y faisait anciennement; toutefois il était évident dès le début de mes recherches, il y a 25 ans, que, à cette époque déjà, c'était le dernier — un vieux paysan me disait le «très tout» dernier — moment de les recueillir. La plupart des personnes âgées qui m'ont renseigné sont mortes, leurs fils, maintenant dans l'âge mûr, se souviennent encore que «dans le temps» on se servait de *contre-signes* (kontrèsegnyo), c'est l'expression locale, pour marquer les bois, les outils et les brantes, c'est tout.

A Sainte-Croix, les ouvriers ont acheté le pain à la *taille* jusqu'au milieu du XIX<sup>ème</sup> siècle. J'ai entendu dans mon enfance un vieillard de mes parents, qui se plaignait des habitudes d'intempérance de l'un des siens, dire à ma mère: Il me fait honte, s'il osait, il irait *boire à l'encoche*. Cela se faisait donc quelquefois. Dans certaines parties du vignoble à Montreux en tous cas, on emploie encore les *tailles* ou *encoches* pour contrôler au pressoir du marchand de vins, qui achète la vendange des petits propriétaires, le nombre de setiers livrés. Mais le partisseur, l'employé qui en surveille l'arrivée, ordinairement un instituteur, n'inscrit plus sur la tête percée de la planchette, la marque de famille du vendeur, il en trace simplement à l'encre ou au crayon bleu le nom et le prénom, et ces planchettes, une fois le compte réglé dans l'après-midi de la foire des Planches, sont brûlées comme étant inutiles. Elles deviennent introuvables dès lors.

Les constructions nouvelles et les transformations aux bâtiments dans les années prospères de la période allant de 1890 à 1910, le rélargissement des rues principales de Chernex et de Chailly au début de cette époque, les incendies, les

partages, les ventes, les déplacements provoqués par la poussée de la jeunesse vers l'agglomération urbaine des bords du lac joints à l'ignorance et à l'insouciance ont fait leur œuvre de destruction. C'est maintenant une rare aubaine pour le chercheur quand il découvre dans un galetas où on lui a dit qu'il y aurait peut-être quelque chose, une vieille marque à feu rongée par la rouille, un *braque* ayant servi à décortiquer le chanvre ou un *folzi* hors d'usage avec un contresigne brûlé ou entaillé au couteau.

Heureusement que le goût des recherches historiques s'est développé chez nous aussi dans ces dernières années. Les petites expositions rétrospectives qui ont eu lieu à Vevey, Lausanne, Morges, Combremont, Montreux, Chexbres et Château-d'Oex ont attiré l'attention sur la valeur ethnographique ou artistique de tel meuble, gravure ou objet hors d'usage auquel on n'était jusque là, pour employer un mot très juste de Benjamin Vallotton, que sympathiquement indifférent. En argot d'antiquaire, je dirai qu'elles ont «cloué» au logis mainte pièce intéressante qui, sans elles, auraient pris pour une somme dérisoire le chemin de la boutique du brocanteur. Encore ces expositions, Montreux, Combremont, Chexbres et Château-d'Oex exceptés, ne nous ont-elles fait voir que les reliques d'un milieu plutôt bourgeois, étains, argenterie, meubles marquetés ou sculptés, portraits, etc. où les marques de famille, les marques de paysan n'ont guère que faire.

Montreux et Chexbres avaient exposé chacune une douzaine de *marques à feu*, dont une partie portent de vraies marques, les autres reproduisant de curieuses armes, parlantes pour la plupart, souvent inconnues des héraldistes, armoiries de paysans que les notables se donnèrent à eux-mêmes, conseillés par les notaires, dans le courant du XVIIIème siècle et auxquelles, s'il faut en croire G. de Reynold, leurs possesseurs tiennent dur comme fer.

C'est le président Benj. Dumur qui, le premier s'en est occupé. Il en avait soigneusement dessiné une vingtaine que l'on peut voir actuellement au Musée du Vieux Lausanne. Presque toutes proviennent du district de Lavaux. André Kohler a aussi publié dans les Archives héraldiques suisses, année 1914, la reproduction d'une marque à feu de la commune de Paudex.

Il s'en trouve de semblables dans toute la contrée qui va de Bex à Genève, et aux environs d'Yverdon et l'on m'affirme qu'il en existe encore dans le vignoble neuchâtelois. Elles paraissent donc particulières aux régions où l'on cultive la vigne et si l'on songe à leurs dimensions souvent considérables, ce fait s'explique facilement à cause des larges surfaces planes de la grosse boissellerie employée pour la vendange, seilles, tines, gerles et tonneaux. Les plus grandes ont jusqu'à treize centimètres de hauteur, l'écu de forme française ou espagnole est plus rarement ovale, il est ordinairement entouré de rinceaux, d'autres fois le bord consiste en un simple filet ou en un grénété, à l'autre bout de la tige longue de 40 à 50 centimètres, une marque plus petite et toute simple porte les seules initiales du propriétaire. Elles devaient être très répandues, il n'y a presque pas d'ancienne famille bourgeoise à Montreux où les personnes âgées ne se souviennent pas d'en avoir vu de telles ou du moins des empreintes dans leur enfance. Beaucoup sont très soigneusement faites, témoignent d'un sens artistique très sûr et d'une grande habileté manuelle qui font honneur à nos artisans d'autrefois. Les plus belles sortaient de l'atelier des Monnet du Chêne qui ont fourni à la contrée toute une dynastie de forgerons réputés. D'autres plus simples, plus rares aussi et apparemment de la même époque, portent le contre-signé seul en pointe ou entre les initiales du nom et du prénom (voir la *herle*<sup>1)</sup> de Jean Pierre Cochard, fig. 2 et le manche de faux de Jean David Falquier, fig. 3).

Le Vieux-Montreux en possède une quinzaine dont la moitié sont armoriées (le lion des Jordan, fig. 4, le coq hardi des Cochard, le four crénelé des Du Four). Les autres portent en abîme sous les initiales qui sont toujours en chef, une marque consistant quelquefois en chiffres romains (fig. 5 et 6. Cochard de Baugy et Vincent de Chailly). On a pu en voir quelques unes à l'exposition du Vieux-Lavaux au

---

<sup>1)</sup> La *herle* (le h est fortement aspiré) est une sorte de bâton long de 28 à 30 cm environ, large de 6, dont les bouts sont appointés et relevés en forme de naviot, le centre est perforé en deux endroits pour le passage des extrémités de la corde ou *embiais* qui entoure le *filard* ou filet dans lequel on entasse le fourrage de la charge (*faix*) portée à dos d'homme lors de la fenaison. La herle s'appelle *navilhie* à Bagnes, *nilhie* à Savièze, *trulhie* à Ollon, *treilhie* aux Ormonts de Pallemmand *triller* (Gessenay et Haut Simmenthal).




printemps dernier où la plus caractéristique, au point de vue qui nous intéresse, provenait de la famille Mercanton habitée au début de Riez sur Cully dont la marque est une maille  $\infty \infty$  ou *maillette*, qui doit dériver, je l'ai déjà dit, du  $\text{f}$  gothique, initiale du nom (Fer à gaufres fig. 1).

Grâce à l'obligeance du Président de la Société Vaudoise d'histoire, M. Maurice Barbey, je possède les empreintes de deux marques à feu provenant de Valeyres sous Rances, l'une est celle de Charles Victor de Bonstetten, le spirituel bailli de Nyon, l'autre (fig. 7) celle d'un Monnier ou d'un Marsteller de Valeyres ou provient d'un village voisin (Mayland de Rances, Mangon, Manganel ou Martin de Montcherand). Elle est traitée plus simplement que celles des bords du Léman. Si l'étoile à dextre n'est pas un simple remplissage, il s'agirait là d'une héraldisation du T ou demi-croix, ou croix de Saint-Antoine, qui est certainement la marque de famille. La présence des coupeaux rend cette supposition plausible et nous aurions ici affaire à un écu analogue aux armes bourgeoises du dictionnaire historique et biographique de la Suisse en publication.

Les marques gravées ou sculptées sur les *portes de maisons* ont déjà été signalées par Homayer dans le Jura. Pendant mes séjours aux frontières, je n'ai pu en découvrir une seule en Ajoie, dans le canton de Bâle non plus. Il s'en trouve par contre à Laufon, l'intéressante petite ville bernoise aux belles enseignes d'auberges en fer forgé, à Loveresse, à Courtelary, et à Renan. Dans le Jura neuchâtelois où l'on voit beaucoup d'armoiries sur les vieilles façades, elles devaient être très rares, il n'y en a plus. Je n'en ai pas trouvé sur le plateau de Diesse. Chose curieuse, quelques unes sont sculptées, non pas sur la porte de l'appartement, mais bien sur la grande porte extérieure de la grange qui donne accès au *névot* (Vallée de Joux) ou *névala* (Baulmes), vestibule long de quatre à cinq mètres, large de six à sept, permettant d'abriter un char de foin ou de couper le bois à l'abri et faisant communiquer la grange et l'écurie ainsi que le corridor de l'appartement avec l'extérieur.

Cette disposition du *rural*, particulière au Jura, ne se retrouve dans aucune contrée de la Suisse à climat froid.

Il y a encore des marques sur quelques maisons des petites villes fribourgeoises de Rue et d'Estavayer.

Dans le canton de Vaud, j'en ai noté deux sur une maison du milieu du XVIIIème siècle à Yens sur Morges habitée par les descendants des premiers propriétaires: les frères Vauty. Elles consistent en un XL avec une autre au-dessous, également accotées d'initiales, qui pourrait bien être la marque parlante d'un armailli, puisqu'elle représente exactement la silhouette d'une chaudière à fromage . Une maison du quartier de la Scie d'Enhaut à Baulmes construite par Louis Dériaz en 1835 porte entre le L et le D de l'inscription sur la corniche de l'entrée du corridor une croix et un sautoir soit la reproduction des deux marques-types de la famille.

Sur le plateau du Gros de Vaud, rien ne paraît en avoir subsisté. Comme à Cossonay et dans la vallée de la Broye, on y voit fréquemment des armoiries sur une vieille porte, la hache des Chappuis, le daim des Dind, une fleur de lys chargeant une bande ou un pal, etc., le tout sans indications d'émaux. Dans le seul village d'Essertes avec une trentaine de bâtiments on ne voit pas moins de six armoiries différentes. Il ne s'agit donc nullement de marques de maison et j'incline à croire que celles qui existent encore dans le canton sont rares. Dans la plaine du Rhône, beaucoup de ces armoiries rustiques ou bourgeoises tout au moins sont martelées et indéchiffrables. Le vieux quartier du Cloître à Aigle en a pourtant qui sont intacts, elles appartenaient aux Chefs du mouvement local des Bourlapapeys et ont été, de ce fait, respectées. Mais ces patriotes peu éclairés n'ont certainement pas exercé leur rage d'iconoclastes sur de démocratiques marques de paysan et j'estime que les marques de famille ornant les portes des maisons, n'ont pu disparaître que lors de reconstructions. Il est donc peu probable, et nous insistons là-dessus, que l'usage d'orner sa porte de la marque de famille ait jamais été bien répandu au Pays de Vaud, il en serait resté davantage, car nous avons encore quelques maisons du XVIIème, du XVIème et même du XVème siècle. Quoiqu'il en soit, mes recherches dans le grand district ont été absolument infructueuses.

Je n'en connais également point, hors de Montreux, dans les environs de Vevey explorés dans tous les recoins. Il n'y en a ni à Blonay qui a conservé bon nombre de vieilles maisons avec une vaste cheminée de cuisine à la savoyarde, ni à La Tour-de-Peilz où le quartier avoisinant le château a encore



son cachet ancien, ni à Saint-Légier, ni dans les beaux villages adossés au Mont Pélerin. A Blonay, du reste, personne n'en a gardé le souvenir. Cette particularité a été signalée ailleurs, le Binnenthal, voisin de la Vallée de Conches n'en a pas non plus conservé trace (Léon Desbuissons: La Vallée de Binn). J'ai eu plus de chance à Montreux, où il y a encore quelques bâtiments presque intacts de la fin de l'époque savoyarde ou du commencement de la période bernoise. Je citerai la maison Yaux à Veraye, de la fin du XIV<sup>ème</sup> siècle, la maison Mounoud à Territet, avec des armoiries non encore identifiées datant de 1549 et un bel encadrement de fenêtre gothique partiellement recouvert de crépi, la maison Dufour au Chêne, derrière la pension Visinand et la maison Monod à Sonzier. Aucune n'a de contre-signes sur sa façade, mais j'en ai retrouvé ailleurs. L'un, un vrai bijou, sur la porte de cave de la maison Moret aux Planches est sculpté en relief au centre d'un écu de 1583, il consiste en un chevron paté surmonté d'une croix (fig. 8). Deux autres sont à Sâles et par heureux hasard sur la façade au levant des immeubles du «Couvent» que vient d'acquérir la Société du Musée pour y loger ses collections. Ce sont les marques des deux frères Dufour en 1515 et 1518, la première sur la clef de voûte de la porte de cave, l'autre dans l'immeuble contigu sur la porte d'entrée, est celle d'Adam, le premier Abbé de la «Noble confrérie des Echarpes Blanches» (fig. 9 et 10). Cette façade est postérieure au reste des bâtiments qui doit être, d'après Mr. Otto Schmid, architecte de Chillon, avec sa jolie tour à gargouille de tuf et ses chambres voûtées, de la fin du XIV<sup>ème</sup> siècle. L'arbalète des Jordan des Planches se voit sur une pierre encastrée dans le mur d'un chalet en Sauderan, rive gauche de la Baye, en face du vallon des Avants. Elle porte la date de 1703 (fig. 11). Une marque identique, mais bien postérieure, se trouve au-dessus de la porte de l'ancienne maison Jordan, actuellement Yersin, laitier aux Planches (fig. 12).

Ainsi, des cinq marques de maisons montreusiennes encore existantes, deux, détail typique, sont sur des *portes de cave*. On a voulu ainsi, semble-t-il, honorer le local où l'on logeait le jus apprécié de la vigne dont la culture a, pendant de longs siècles, assuré une honnête aisance à toute la population. N'est-ce pas à la cave, ce salon du Vaudois, comme

l'appelait Eugène Rambert, que le maître traitait ses affaires et recevait ses amis? C'est, je crois, un motif semblable qui faisait placer dans le Jura la marque ou les armoiries sur la porte de la grange, à une époque où les fabriques n'existaient pas et où l'élevage du bétail était la ressource principale des habitants, les petites industries domestiques n'étant qu'une occupation accessoire réservée aux mauvais jours de l'hiver, quand la neige et la température rigoureuse interdisaient toute besogne au dehors.

L'habitude de marquer les *outils* d'un contre-signé était commune dans le Chablais vaudois; on voit encore au marché de Vevey, sur les bancs de marchands de vieille ferraille, des marteaux, des rabots, des gouges, et des *davets* ayant une marque faite au ciseau.

Dans les remises à Montreux, les *sapis* (charpi, serpi, grespi), sorte de grosse gaffe utilisée depuis fort longtemps dans les Alpes pour la manutention des billes, en portent quelquefois (fig. 13 et 13a, le serpi des Francey de Crin avec la croix recroisetée apposée à froid sur une face latérale de l'outil et non sur son manche comme c'est ordinairement le cas). Le sapi, inconnu autrefois dans le Jura vaudois, y est employé depuis une trentaine d'années seulement.

Un vigneron de Chernex se sert de deux *rablets* de vigne qui, comme le couteau de Jonas, ont souvent dû changer de manche. L'un d'eux a sur la douille la marque des Puenzieux de Chernex qui fut adoptée plus tard avec une intervention dans les traits par leur fermier Jean François Ducrest (fig. 14). Nous avons parlé plus haut de celle de Jean David Falquier de Veytaux sur un *fötzi* au Musée. J. D. Falquier vivait encore dans les premières années du siècle dernier.

Un outil qui devait être rare et dont l'emploi n'a pas dû se généraliser, c'est le *poinçon à marquer les échelas* des rangs extérieurs des vignes, trouvé à Planchamp dessus. Un seul vieillard a su me dire à quoi il servait exactement et toutes mes recherches pour m'en procurer un second n'ont pas abouti. C'était, d'après ce vieux vigneron facétieux «pour épargner aux voisins peu scrupuleux l'occasion de tomber en tentation» (fig. 15). Ce poinçon paraît de fabrication assez récente ou du moins avoir été peu employé. D'après M. Frédéric Butticaaz au Treytorrens près Cully, il était complètement inconnu à Lavaux.

J'ai déjà parlé du *fer à gaufres* des Mercanton.

Les artisans, chappuis et menuisiers, mettaient leur marque sur les *meubles* qu'ils fabriquaient tout comme les tailleurs de pierre ont gravé leur signet au pied des statues et des frises de nos cathédrales. Mais les propriétaires les marquaient aussi et il est souvent difficile de dire ce qui vient des uns et des autres.

Le Vieux-Montreux vient d'acquérir un très beau *coffre de voyage* trouvé dans la vieille maison du Boux à Epesses. Ce coffre en chêne ferré avec une entrée de serrure artistement forgée représentant une grappe de raisin feuillée, doit être probablement, le sujet l'indique, l'œuvre d'un artisan du crû. On voit sur ses faces une marque de famille brûlée au feu qui paraît être celle d'un propriétaire, c'est une étoile à huit rais surmontant un sapin arraché à deux traits horizontaux disposés comme ceux de la croix de Lorraine, le tout sans bordure (fig. 16). Le Boux a été successivement la propriété des de Villarzel qui y ont laissé un superbe vitrail à leurs armes, de même que les d'Erlach leurs successeurs, des de May, de Grafenried, Schuppli, Gerber etc. tous patriciens ou bourgeois de Berne. Il serait intéressant de l'identifier; je crois la chose assez facile puisque, à part leurs armoiries, les bourgeois de Berne, pour la plupart gros propriétaires terriens, avaient aussi leur marque de famille.

Sur un *petit pressoir à fruits* de même provenance, on remarque deux empreintes de marque à feu de dimensions restreintes consistant en un écu à la bande vivrée des Diesbach.

Le Musée de Burgdorf renferme une soixantaine de matrices de *marques de sac* en bois de poirier, dont plusieurs appartiennent aux familles énumérées ci-dessus. Les marques de sac existaient certainement dans le canton de Vaud comme partout où l'on cultivait les céréales, bien que personnellement je n'en aie pas vu. Je signale aux amis du passé ce champ d'exploration encore vierge.

Dans la Suisse alémanique, les *sceaux* reproduisaient fréquemment dans leur champ des marques de famille qui ont souvent été héraldisées, nous l'avons vu. La collection du Chancelier Styger de Schwytz en renferme quatre mille, relevées en majeure partie sur des empreintes de cire. Nous voilà loin de ce que nous avons encore chez nous. Il est vrai que nos Confédérés n'ont pas vu les autodafés de vieux

parchemins auxquels se sont livrés les Bourlapapeys. Dans les siècles précédents, les nobles et les possesseurs de fief mis à part, peu de gens, même aisés, possédaient un sceau s'ils n'étaient pas revêtus d'une fonction publique: notaires, commissaires, curiaux, châtelains ou pasteurs. Malheureusement, la plus grande partie des empreintes figurant sur les actes officiels a été brûlée avec les titres seigneuriaux au mois de Mai 1802. Sur un acte qu'il a découvert aux archives communales de Rougemont, M. Donald Gallbreath, le sigillographe montreu-sien, a relevé le sceau de Daniel Vautier des Planches en 1690. Il est très petit, de 1,5 cm de diamètre, et porte une marque entourée d'un simple filet (fig. 17).

Le lieutenant baillival Abram Besson de Chernex en 1789 possédait un sceau armorié (deux jumeaux ou bessons affrontés, assis, surmonté d'un N (cf. le N des Ravussin). Le ministre Puenzieux ou Puinzieux de Clarens, le successeur du doyen Bridel à la cure de Château-d'Oex écrivant à un cousin de Chernex à l'occasion du grand incendie qui détruisit ce village en 1814 scellait sa lettre d'une empreinte en cire ayant une marque identique à celle d'un des deux rablets de vigne trouvés dans l'ancienne maison de cette famille à Chernex.

Dans les archives de la famille de Sinner de la Maison Blanche à Yvorne, j'ai vu un sceau du notaire Ramus de Neufchatel en 1568 (fig. 18).

A Penthalaz près Cossonay, la famille Roulin (Roulet) en possédait un ayant une marque semblable (fig. 19). Ne l'ayant pas eu entre les mains, il ne m'est pas possible d'en déterminer l'époque approximative.

Je crois avoir vu d'autres marques dans le travail de bénédictin qu'est l'armorial Dumont aux archives cantonales vaudoises. Il s'agit de dessins figurant les armes de la famille Baatard, bourgeoise de Démoret. Ces armoiries sont celles que donne Duhoux d'Argicourt dans son «Alphabet des termes du blason» comme appartenant à la famille française de Bastard. L'une a en pointe une surcharge consistant en deux X. C'est là sûrement la reproduction d'un sceau portant, comme celui des Besson, à la fois les armes et la marque. Malheureusement, Dumont n'indique jamais les sources auxquelles il a puisé, ce qui enlève à son ouvrage une bonne partie de sa valeur. Il y a aussi dans le même

armorial un croquis des armes Dubochet de Montreux, que l'on ne retrouve nulle part ainsi blasonnées et qui doit être une reproduction de marque à feu. Les véritables armoiries des Dubochet sont bien connues, et depuis longtemps, dans la contrée où vivent la plupart des membres de cette famille. Le dessin Dumont est une marque de famille et rien d'autre.

Les marques et plus rarement les armes ou les meubles d'écus ont été utilisées comme *marque de fabrique et de raison sociale*. Vers 1825, le fondateur d'une de nos fabriques de chocolat de réputation universelle avait imprimé ses armes parlantes sur l'emballage de ses produits: deux cailles affrontées becquetant une touffe d'épis. Béat Monnet, maréchal et ferronnier au Chêne (Le Châtelard), mettait en 1676 une couronne à l'antique qui figure en chef dans les armoiries de la famille avec un fer à cheval sur une scie «à jor» de sa fabrication utilisée en forêt pour les grosses pièces de bois. Le musée du Vieux-Montreux possède d'un de ses descendants, un cadenas indécrochetable qui fermait le couvercle du bahut où l'on serrait les archives de la commune des Planches (fig. 20). Il est daté de 1726 et porte une même couronne.

On voit à Saint-Imier, dans la Grand' Rue, sur la plaque émaillée d'un négociant en vins, une marque de famille, soit deux 4 gothiques entrelacés au long pied fiché (fig. 21). On retrouverait certainement en Suisse romande d'autres exemples de ce genre.

Quelques *marques de potiers d'étain* portent également des contre-signes flanqués d'initiales. Il y en a de telles dans la collection Marius Nicollier à Clarens.

La fabrication du fromage en commun a cessé dans le canton de Vaud entre 1870 et 1880 après avoir duré un bon demi-siècle. A Baulmes, jusqu'à il y a quarante ans, chaque sociétaire hébergeait le fromager à son tour, proportionnellement à son apport de lait et recevait pour sa part le fromage du jour, le beurre et les déchets de la fabrication soit le séré, la cuite et le babeurre.

Pour *reconnaître les fromages* qui restaient dans la cave du bâtiment de la laiterie jusqu'à leur maturation, on encastrait dans le talon lors de la mise en forme une pièce en bois de poirier de forme assez bizarre, pourvue sur sa face externe légèrement bombée, d'une empreinte de marque à feu (fig. 22 demi grandeur naturelle). Je me souviens d'avoir joué, étant enfant, avec un de ces objets portant une marque



faite au couteau. Il m'a été impossible d'en retrouver une seule. M. Gustave Epars me dit qu'à Penthalaz cette façon de marquer les fromages a subsisté jusqu'à il y a une quarantaine d'années également et que ces marques y ont aussi complètement disparu. A Montreux, on se servait d'une planchette de bois flexible pointue aux deux bouts que l'on enfonçait dans le talon (Communication de feu Louis Besson à Chernex). Depuis septante ans au moins, on trace le No. de fabrication à l'encre au moyen d'un pinceau. Ainsi le déchet est supprimé car les cirons se logeaient volontiers autour de la marque anciennement employée.

*Marques de pain.* Avant la Révolution, quand les ménagères étaient obligées, de par le droit seigneurial, de cuire au grand four banal, souvent unique au village, et plus tard encore, elles plantaient, avant d'enfourner, dans la pâte molle des pains, pour pouvoir les reconnaître une fois cuits, une lamelle de bois portant la marque de famille, ou une empreinte de marque à feu.

Pour les gâteaux et les *koukons* (ou *kikons* de l'allemand Kuchen = gâteau - Baulmes) sorte de galette de moindres dimensions faite avec les raclures restant dans la pétrissoire ou *maye* une fois les gros pains façonnés, on se contentait d'une lettre ou d'une marque, croix, anneau, triangle, etc. confectionnée avec un peu de pâte finement roulée en longs cylindres. Les enfants de la maison se disputaient ces *kikons* qu'ils mangeaient soit à la «sortie», soit à la récréation qui coupait agréablement les heures de l'école du matin.

Les Archives des trois communes montreusiennes ne renferment, selon M. P. Henchoz qui les a classées, absolument rien concernant les marques. Il se peut qu'elles n'aient été enregistrées qu'à titre exceptionnel et seulement dans les communes possédant de gros domaines forestiers avec des répartitions de bois et de beurre aux bourgeois.

C'est dans les archives de Baulmes que l'on retrouve la seule trace des *marques de bois* ou *à bois* des bourgeois dans la première moitié du XVIIIème siècle. Très riches et récemment inventoriées, elles contiennent un «Livre ou registre des bois pour l'Honorable Commune de Baulmes» qui va de 1701 à 1750. Il est seul de son espèce; c'est un gros in-folio relié en parchemin. Comme c'était souvent le cas alors, il a été commencé en même temps aux deux bouts. On y consignait toutes les décisions de «Messieurs de Conseil et

de Commune» relatives à l'exploitation des grandes forêts que les communiens surent habilement se faire attribuer en propre par leurs nouveaux maîtres les Bernois et les Fribourgeois, lors de la liquidation des biens du Prieuré «après que furent desrochez les autels au dit Baulmes le 3 de Janvier 1537» (Mémoires de Pierrefleur § CIV).

On y inscrivait soigneusement la liste des *piès* de bois attribués «aux plus nécessiteux» d'entre les bourgeois. Ces bois d'affouage, répartis deux fois l'an, à quiconque parmi les ayant droits en faisait la demande justifiée, étaient censés être destinés à l'entretien, à l'aggrandissement, à la construction des bâtiments et au chauffage. En réalité les choses se passaient autrement, on en faisait un commerce illicite sur lequel Messieurs de Conseil paraissent avoir fermé les yeux, étant eux-mêmes en faute, jusqu'au moment où les baillis intervinrent en constatant combien cet état de choses était préjudiciable aux forêts et il faut être reconnaissant à Leurs Excellences du souci, intéressé il est vrai, qu'elles ont pris à ne pas laisser tuer la poule aux œufs d'or.

Le livre des bois renferme plusieurs copies de mandats baillivaux. Sauf un, tous sont des rappels de celui de 1675 par lequel «L'Avoyer et conseil de la ville de Berne pour l'utilité de son Etat et en particulier celle de ses bien-aimés sujets du Pays de Vaud faisaient savoir que . . . toute personne travaillant dans les bois, joux et forêts marquera sa marchandise de la marque ordinaire, sous peine de confiscation d'icelle où que ce soit qu'elle se rencontre et de vingt cinq florins d'amende en cas de récidive et du double contre quiconque sera convaincu d'avoir effacé ou contrefait la marque d'autrui et en cas de récidive d'être chatié selon l'exigence du fait. Pour prevenir toutes fraudes qui se pourraient commettre dans les joux faite d'y être marquée sa marchandise, par les mariners et entr' autres les pièces de marin et empêcher qu'on ne puisse les contrefaire, chaque famille qui y travaillera ou y fera travailler aura sa marque particulière qui s'imprimera dans le bois et ne puisse être contrefaite *avec la hache* (C'est nous qui soulignons).»

Le 2 Novembre 1656, l'Avoyer et Conseil avaient déjà écrit au bailli d'Yverdon: «Au sujet du plaintif et de bamps par toy contre ceux de Baulmes au sujet de certains degats de bois de certains deux qu'ils debvront aussi communiquer



les comptes de leurs gouverneurs au Bally et luy sera en liberté d'y assister ou d'y envoyer le Chastellain afin que l'abus et dissipation du revenu commung faict par la mangerie et beuverie de quelques uns de leurs conducteurs soit aboli.»

Ni la semonce de 1656, ni le Mandat de 1675 ne paraissent avoir eu d'effet utile immédiat. Un «Règlement por les bois pour les communiens de Baulmes» fut établi en 1700 et c'est ensuite que nos gens, toujours talonnés par le Bailli, décidèrent la création d'un registre spécial où l'on inscrirait le nombre des pieds de bois délivrés «pour *ençailles*, pour *laons*, pour *eschalaz*, pour *lattes* ou pour faire un *coveyru* (four à chaux).»

Du 11 Mars 1716: «il a été resolu et ordonne par les sieurs communiens que chasque Communier devra faire sa marque ordinaire que si ceux qui en ont des egales, elles devront etre differentes, voicy les noms» (suivent les marques).

On lit dans un «Autre règlement concernant les bois du 22 Apvril 1722: Et comme la commune a une hache à ses armes — d'azur au sautoir de gueulles — les dits conseillers ont trouvé à propos qu'à l'advenir tous les bois qu'on accordera tant dans la Grande Joux que dans les autres bois banaux pour l'usage de chaque particulier devront être marqués de la dite hache puisque jusqu'icy on a remarqué qu'on en coupait au double de ce qui avait été accordé et ceux qui seront attrapez d'en couper sans être marque de la dite hache seront escheus au bamp.»

Depuis quand existait cette hache? Le livre des Bois est muet à ce sujet. Nous ignorons également ce qu'elle est devenue, elle serait à sa place au milieu des quelques objets conservés aux archives qui pourraient constituer le noyau d'un Musée du Vieux-Baulmes: l'étalon de la mesure de Baulmes en usage pendant l'époque savoyarde et plus tard encore, les lourdes bottes du cavalier d'hommage, etc.

«Du 2me Juillet 1749 . . . . et sera publie le jour qu'on ira à la Joux et tous ceux qui à il sera accordé du bois, devront se trouver et le couper à leur comodité *avant* la marque moyennant qu'ils fassent *leur marque et leur nom avec de la craie rouge à côté* et que le tout se passe le même jour.»

La craie rouge dont il est question pour la première fois se composait d'un mélange de craie ordinaire et d'ocre rouge pilé et noyé dans une masse peu volumineuse de suif.

Ainsi, l'on retrouve à Baulmes, en 1749 déjà, les principes du martelage des bois tel qu'il se pratique encore de nos jours soit:

1. Le martelage sur pied des arbres destinés à être coupés par le moyen d'une hache aux armes ou aux initiales du propriétaire. Cette opération était exécutée par une délégation du Conseil «à raison de deux membres pour chacun des huit bois bannaux et pour la grande forêt de la Joux (la perle de la commune)» à son tour regle par l'honorable Conseil, sauf les deputations extraordinaires.

2. La marque de l'acheteur ou du bénéficiaire qui se pratiquait au centre de la tranche des billes soit à l'endroit le moins exposé aux chocs et aux frottements. A une époque où les chemins de dévestiture étaient rares, difficiles ou inexistants, on *chablait*, autant que faire se pouvait, les bois de toute sorte pour éviter de les traîner ou de les charrier.

Au moment où la craie faisait son apparition à Baulmes, on commençait à utiliser dans le bailliage de Vevey un *poinçon* dont la tête est pourvue d'initiales de deux centimètres environ de hauteur et que l'on enfonçait dans les billes avec une hache. Pourquoi ne s'est-on pas mis d'emblée à faire à Montreux des haches à marteler, est-ce à la suite d'un mandat baillival que fut changée la façon de marquer les bois? Il n'est pas improbable que les baillis veveysans aient eu avec leurs bien-aimés sujets les mêmes difficultés que ceux d'Yverdon avec les communiens de Baulmes. Ces poinçons, que l'on retrouve fréquemment, sont tous d'un même modèle qui est peut-être celui imposé par le bailli. A l'encontre de ce qui se faisait auparavant pour les ouvrages de ferronnerie, aucun ne porte de date, il est donc difficile de leur assigner un âge exact, mais plusieurs ont été utilisés jusqu'à l'usure (fig. 23).

On retrouverait probablement au pied du Jura et à la Vallée de Joux soit dans les communes qui ont pu pendant longtemps s'enorgueillir, grâce aux bois, d'avoir dans leurs comptes annuels présentés au visa de l'autorité supérieure, Bailli puis Préfet, un chapitre XIII, celui des répartitions entre bourgeois, des traces d'enregistrement officiel des marques de bois.

M. Ernest Muret, directeur du service cantonal des forêts, pense que c'est dans ces communes-là que leur usage a persisté le plus longtemps. C'était encore le cas à Baulmes il y a cinquante ans.

M. F. R. Campiche, archiviste, a bien voulu me dire qu'il n'a rien trouvé dans ce genre dans les archives de Sainte-Croix, il m'en a signalé dans celles de Rances que je produis plus loin.

**Marques de bois des bourgeois de Baulmes.**

DE RIAZ +, X,  
en 1716.

1. Le Curial . . . . .	+
2. Les enfants de feu Pierre . . . . .	<del>+</del>
3. Jean Pierre . . . . .	<del>+</del>
4. Jean Jaques, masson . . . . .	X
5. L'officier . . . . .	X
6. Ferdinand . . . . .	+
7. Jonas . . . . .	X
8. Jean Pierre à Joseph . . . . .	*
9. Jean Jaques . . . . .	+
10. Jean Pierre . . . . .	+
11. Jean Pierre jeune . . . . .	+
12. Jonas de Jaques . . . . .	+
13. Jaques . . . . .	X
14. Jean Pierre cordonnier . . . . .	+
15. Daniel . . . . .	+
16. Pierre François . . . . .	+
17. Abraham . . . . .	X
18. Jean à l'Officier . . . . .	+
19. Pierre à feu Joseph . . . . .	+   +
20. Jean Pierre Curial . . . . .	X
21. Moyse . . . . .	M D

en 1739

22. Jean Pierre . . . . .	+
23. Pierre Sebastien Claude . . . . .	+
24. La Vefve de Jonas (voir No. 7) . . . . .	X
25. Jean Pierre à Joseph (voir No. 8) . . . . .	*
26. Pierre (voir No. 19) . . . . .	+   +
27. Abraham le Rouge . . . . .	A D
28. Jean François son frère . . . . .	+
29. Jean François . . . . .	+
30. Jonas (voir No. 24) . . . . .	+
31. David . . . . .	D D

- 32. L'officier . . . . .
- 33. Abram . . . . .
- 34. Le Sr. Abram (voir No. 17?) . . . . .
- 35. Jean Pierre son fils (id.) . . . . .
- 36. Caterine à Jean . . . . .
- 37. Antoine . . . . .

Plus tard, sans date

- 38. Abraham Louis . . . . .
- 39. Antoine (voir No. 37?) . . . . .
- 40. Jean Pierre (voir No. 35) . . . . .
- 41. Deriaz officier (voir No. 32) . . . . .
- 42. Pierre l'Aisné . . . . .
- 43. Jean François . . . . .
- 44. Jonaz . . . . .
- 45. Le Lieutenant . . . . .
- 46. Mr. le Juge . . . . .
- 47. Daniel . . . . .
- 48. Le Sr. Abraham . . . . .
- 49. Jean Abraham jeune . . . . .
- 50. Jean François . . . . .
- 51. Moyse . . . . .
- 52. Jean Jaques, masson . . . . .
- 53. Jean Jaques . . . . .
- 54. Jean . . . . .
- 55. Jean Daniel . . . . .
- 56. Jean Pierre de Jeanne Ester . . . . .
- 57. Joste Abraham . . . . .
- 58. Pierre François . . . . .
- 59. Georges Daniel Curial . . . . .

ESTERNOD Y  
en 1716

- 1. Jean Jaques lieutenant . . . . .
- 2. Jean Michel laigné . . . . .
- 3. Moyse . . . . .
- 4. Sebastien . . . . .


5. Jaques . . . . .	Y
6. Jean François . . . . .	IFE
7. David jeune . . . . .	≠ E
8. Egrège Pierre Nicolas, curial de la terre de la Mothe	-Y
9. David tuilier . . . . .	YII
10. Pierre . . . . .	Y
11. Pierre François . . . . .	I≠I
12. François . . . . .	Y Y
13. David Charpentier . . . . .	Y
14. Claude . . . . .	Y Y
15. Sebastien jeune . . . . .	≠ E
16. Albert . . . . .	A E
17. Jost son frère . . . . .	Y




en 1739

18. Judith . . . . .	Y
19. Moyse (voir No. 3?) . . . . .	≠
20. Jean Pierre . . . . .	≠
21. La vefve de Sebast. (voir No. 4?) . . . . .	Y
22. Pierre . . . . .	Y
23. François . . . . .	≠ I
24. Madelaine . . . . .	M
25. Le Curial . . . . .	Y L
26. Le sieur Samuel . . . . .	X
27. La vefve de Jean Michel . . . . .	≠
28. La vefve à l'Officier . . . . .	X




Plus tard, sans date


29. Abraham . . . . .	AEL
30. Mr. Aleber Guillaume (voir No. 16) . . . . .	A E
31. Aleber David . . . . .	A E
32. Judith . . . . .	I Y I
33. Marie vefve de David . . . . .	Y
34. François David . . . . .	F I
35. La vefve de Sbatiant . . . . .	Y
36. En 1747 Alb. Guillaume justicier a comme marque (voir No. 30) . . . . .	W E





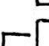

JACCAUD   
 en 1716

- 1. Mr. le Juge . . . . . 
- 2. Abraham . . . . . 
- 3. Jost . . . . .  
- 4. Jean Pierre . . . . .   

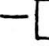
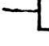
en 1739

- 5. Jean (voir No. 4) . . . . .   



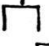


COLET   
 en 1739

- 1. Jean Jaques Colet . . . . . 
- 2. Jean Jaques Colet le jeune . . . . . 
- 3. Jean Franc. . . . . 
- 4. Daniel Claude . . . . . 
- 5. Pierre . . . . . 
- 6. David . . . . . 

en 1739


- 7. l'assesseur Colet . . . . . 
- 8. Pierre . . . . . 




Plus tard, sans date

- 9. David l'aisné (No. 6?) . . . . . 
- 10. David jeune . . . . . 
- 11. Pierre . . . . . 
- 12. Pierre jeune . . . . . 
- 13. Jean . . . . . 

DEMELAIS  
 en 1716

- 1. Jean Jaques . . . . . 

MABILLE   
 en 1716

- 1. Isaac gouverneur . . . . . 
- 2. David . . . . . 
- 3. Jean Louys Régent . . . . . 

en 1739

- |  |    |
|--|----|
| 4. Jean Louys Régent (No. 3) . . . . . | ▽  |
| 5. Anne . . . . .                      | AM |
| 6. Jean Pierre . . . . .               | △  |

Plus tard, sans date

- |                                      |    |
|--------------------------------------|----|
| 7. La vefve de Jean Jaques . . . . . | △  |
| 8. Le Régent . . . . .               | —△ |

BONNEVAUX +++

en 1716

- |                     |      |
|---------------------|------|
| 1. Thobie . . . . . | +++! |
| 2. Claude . . . . . | +++  |

en 1739

- |                     |     |
|---------------------|-----|
| 3. Jaques . . . . . | xxx |
|---------------------|-----|

Plus tard, sans date

- |                                       |     |
|---------------------------------------|-----|
| 4. Claude . . . . .                   | xxx |
| 5. Isaac et son fils Moysse . . . . . | xy  |

RAVUSSIN ∨ T

en 1716

- |  |     |
|--|-----|
| 1. Pierre . . . . .                              | xy  |
| 2. Abraham Louys . . . . .                       | ∨   |
| 3. Jean François . . . . .                       | ∨∨  |
| 4. Jean Michel . . . . .                         | ∨   |
| 5. Jean Pierre petit gouverneur (1719) . . . . . | T   |
| 6. Jean Jaques jeune . . . . .                   | wy  |
| 7. Abraham Régent . . . . .                      | ITI |

en 1739

- |   |       |
|---|-------|
| 8. Jean Pierre tambour . . . . .                  | z     |
| 9. Jean Jaques l'ainé . . . . .                   | TI    |
| 10. Jean Jaques jeune . . . . .                   | ∨∨    |
| 11. Jean Pierre (No. 5) . . . . .                 | T     |
| 12. Abram Louis . . . . .                         | z     |
| 13. David soit les Hoirs de Jean Jaques . . . . . | TTLTI |

Plus tard, sans date

- |  |    |
|--|----|
| 14. Suzanne la vefve d'Abraham Louys (No. 2) . . . . . | ∨  |
| 15. Pierre . . . . .                                   | ∨  |
| 16. Jean Jaques l'ainé . . . . .                       | ∨∨ |



PERUSSET □ + X

en 1716

- 1. Michel . . . . . X + I
- 2. Jean Michel . . . . . ±
- 3. Jean Jaques . . . . . + V
- 4. Jean Michel jeune . . . . . □ ▷
- 5. Nicolas . . . . . ^ □

en 1739

- 6. La vefve de Jean Michel (No. 2) . . . . . X X I
- 7. David . . . . . + V
- 8. Jean Michel . . . . . □ J
- 9. David . . . . . X V
- 10. François . . . . . □ ▷
- 11. Jost Abram . . . . . X X I

PILLEVUIT M

en 1716

- 1. Nicolas . . . . . I W

en 1739

- 2. Nicolas . . . . . M

Plus tard, sans date

- 3. Le Sr. Jost Daniel . . . . . M
- 4. Jean Louis . . . . . M

MASSÉ (famille éteinte)

sans date

- 1. Nicolas . . . . . M A K

CACHEMALLE X

en 1716

- 1. Jean Pierre . . . . . □ A
- 2. David Louys . . . . . X II
- 3. Jaques . . . . . X
- 4. Pierre . . . . . X III

en 1739

- 5. Jean Pierre (No. 1?) . . . . . □ \
- 6. Pierre Nicolas . . . . . X V

Plus tard, sans date

- 7. Abraham . . . . . X IIII
- 8. Le Charron . . . . . □

- 9. Jaques Moyse David . . . . . X I
- 10. François . . . . . | X | |
- 11. Guillaume . . . . . | | X | |
- 12. Jean Jaques . . . . . X
- 13. Pierre (No. 4?) . . . . . X | | |

VERDONNET (famille éteinte) ✓

en 1716

- 1. Isaac . . . . . | V |
- 2. Pierre (fils du meunier) . . . . . | |
- 3. Jaques . . . . . | V

GALLES L

en 1716

- 1. Moyse petit gouverneur . . . . . 4 |
- 2. Jean Pierre Cloutier . . . . . | |
- 3. Jaques jeune . . . . . | |
- 4. Jean Pierre (No. 1?) . . . . . 4 |

en 1739

- 5. Jean Pierre Gasle (No. 2?) . . . . . 7 |
- 6. David son frère . . . . . 7 |
- 7. Jaques . . . . . | 5
- 8. Le sieur Moyse . . . . . | 5 |

Plus tard, sans date

- 9. Jean Jaques . . . . . 7 V
- 10. David . . . . . 7 | |
- 11. Abram . . . . . | 4 |
- 12. La veve de Michel . . . . . | 7 |

GENDRE (famille éteinte) ✓✓

en 1716





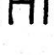
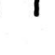

- 1. Jean Jaques . . . . . V V
- 2. Jean Pierre . . . . . V V |




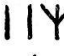










en 1739

- 3. Le meunier Gendre . . . . . | |
- 4. Samuel . . . . . V V |
- 5. Le sieur Jean Jaques (No. 1) . . . . . V V

**Contresignes Montreusiens.**

Sources:

- |     |   |   |   |
|-----|---|---|---|
| 1.  |    | BESSON or. de Brent, puis Tavel et Chernex                              | Sceau d'Abram Besson, Lieuten. baillival en 1789                      |
| 2.  |    | CHESEX de la Maraîche   | Communication de M. Vincent Chessex à la Maraîche                     |
| 3.  |    | CHESEX de vers l'Eglise   | Communication de M. Jules Monnet à Glion                              |
| 4.  |    | COCHARD (branche de Vilmergen) à Vernex-dessus                          | Vieille herle ayant appartenu à Jean Pierre Cochard                   |
| 5.  |    | COCHARD de Planchamp dessus   | Poinçon à marquer à froid les échalas                                 |
| 6.  |    | COCHARD de Baugy  | Marque à feu de F. A. Cochard de Baugy                                |
| 7.  |    | DEPALLENS de Tavel  | Marque à feu  |
| 8.  |  | DEPALLENS de Clarens  | Communication de M. Depallens-Masson                                  |
| 9.  |  | DELA ROTTAZ (branche de Chernex)  | Marque à feu  |
| 10. |  | DU CREST J <sup>n</sup> F <sup>s</sup> de Chernex fermier des Puenzieux | Vieux rablet de vigne   |
| 11. |  | DUCRET J <sup>n</sup> F <sup>s</sup> de Chernex cousin du premier       | Communication de M. Louis Besson à Chernex                            |
| 12. |  | DUFAUX P <sup>re</sup> à Chernex  | Communication de M. Louis Dufaux à Pallens, son petit fils            |
| 13. |  | DU BOCHET de Chailly  | Dessin armorié de l'Armorial Du Mont                                  |
| 14. |  | DUFOUR de Clarens   | Alène du Caporal Dufour sapeur du génie à la campagne du Sonderbund   |
| 15. |  | D. DUFOUR de Sâles  | Marque de maison. Porte de Cave du bâtiment du Musée du V. M. à Sâles |
| 16. |  | DUFOUR ADAM son frère   | Porte d'entrée du V. M. au Levant                                     |
| 17. |  | FRANCEY de Vernex   | Trois vieux sapis des Francey à Crin (or. Vernex)                     |

18.  JORDAN des Planches      Empreinte de marque à feu. Pierre sculptée sur la façade du Chalet Moret en Sauderan. Porte d'Entrée de la maison Yersin, laitier aux Planches
19.  MONNET du Flon      Communication de M. Jules Monnet à Glion
20.  MURY de Tavel      Marque à feu de G. V<sup>t</sup> Mury
21.  MICHEL de Pallens      Marque à feu de C. Michel
22.  MASSON de Veytaux      Marque à feu de Abram Vincent Masson à Veytaux
23.  PUENZIEUX de Clarens et de Chernex      Sceau du ministre Rod. Puenzieux à Château d'Oex en 1814. Vieux rablet de vigne à Chernex
24.  VINCENT de Chailly      Marque à feu
25.  INCONNU (peut-être MORET?)      Marque de maison sur la porte de cour de la maison Moret aux Planches
26.  INCONNU (Moret, Cathé-laz, Chevalley ou Coulin)      Marque à feu trouvée dans des fouilles à Brent
27.  LA COMMUNE DE VEYTAUX      Communication de M. Depallens-Masson à Veytaux
28.  LA COMMUNE DES PLANCHES?      Communication de M. Mury à Caux
29.  FALQUIER de Veytaux      Empreinte de marque à feu sur le fôtzi de Jean David Falquier de Veytaux vers 1800
31.  VAUTIER      Empreinte du sceau de Daniel Vauthey de Montreux en 1690, aux archives de Rougemont
32.  MONNET      Marque de fabrique de Béat Monnet forgeron au Chêne, sur un cadenas daté de 1726.

**Marques de bois des bourgeois de Rances.**



CAILLACHON

en 1693




1. Jean Franc. . . . . 

PINARD 

en 1693



1. Loys et Jean Loys Pinard . . . . .   
 2. Les quatre frères Pinard : . . . . . 

Plus tard, sans date

3. Loys Pinard et J. Loys Pinard son filz . . . . .   
 4. Jean Pierre à Loys Pinard . . . . .   
 5. Abraham Pinard . . . . . 

RAVEY

en 1693

1. Abraham . . . . .   
 2. Abraham Ravey sur le Crest . . . . . 



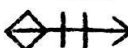
RANDIN

en 1693

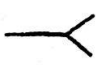

1. Jaques Randin . . . . . 

CLERC 

en 1693

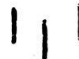
1. Michel Clerc . . . . .   
 2. David Clerc . . . . .   
 3. Jean Frañ Clerc et son fils . . . . . 

Plus tard, sans date

4. Jean Frañ Clerc et son fils . . . . .   
 5. Jean François Clerc justicier (No. 3) . . . . . 

TREHAN 

en 1693

1. Collon et Pierre Abraham . . . . . 

SIMONIN M  
en 1693

- |  |      |
|--|------|
| 1. Michel Simonin La Placettaz . . . . . | M    |
| 2. Jean Michel Simonin . . . . .         | IIM  |
| 3. Michel Simonin à Bastian . . . . .    | MIII |
| 4. Moyse et Charles Simonin . . . . .    | ⊕    |
| 5. L'officier . . . . .                  | M<   |

Plus tard, sans date

- |   |                  |
|---|------------------|
| 6. Moyse et Charles Simonin (No. 4) . . . . . | I <del>X</del> I |
|---|------------------|

CAND T  
en 1693

- |  |       |
|--|-------|
| 1. Jaques Cand et son fils . . . . .       | T     |
| 2. André Cand des Grands Postes . . . . .  | T T T |
| 3. Estienne Cand et son fils . . . . .     | E T   |
| 4. Michel Cand . . . . .                   | T     |
| 5. Abraham Cand et ses deux filz . . . . . | IIIH  |
| 6. Moyse Cand . . . . .                    | I     |
| 7. André Cand . . . . .                    | ⋈     |

VILLANCHET V  
en 1693

- |  |                |
|--|----------------|
| 1. Moyse Villanchet et ses deux filz . . . . . | V              |
| 2. Abraham Villanchet . . . . .                | A <del>V</del> |

BAUD ↓  
en 1693

- |                                     |       |
|-------------------------------------|-------|
| 1. Greg. Baud et son fils . . . . . | ↓ ↘ ↙ |
|-------------------------------------|-------|

Plus tard, sans date

- |  |   |
|--|---|
| 2. Greg. Baud et son fils marquent de ceste marque | ↓ |
|--|---|

COTTENS  
en 1693

- |                                  |   |
|----------------------------------|---|
| 1. Jean Pierre Cottens . . . . . | H |
|----------------------------------|---|

FRANCEY

en 1693

1. Anthoine Francey . . . . . 

BRETIGNI

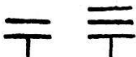


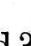






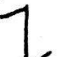

sans date

1. Pierre Bretigni . . . . . 

INCONNU







1. Nicolet ? . . . . . 

MARQUES NON IDENTIFIÉES

 (Cand ?),  (Cand ?), , ,  (Clerc ?),  (Villanchet ?),  
 (Simonin ?) , , , , 

Ayant droits en 1693 dont la marque n'est pas indiquée:  
 David Grandjean, Pierre Pinard, Jean Calame, Jean Pierre di Françoise, Jean Pierre May, Felix Galley, Jean Michel Pinard, André Cand jeune, André Raveit, Estienne Bonard, J. Pierre Galley, St Contessaz, Jean Frañ et Pierre Bezuchet, Pierre Raveit.

Marques éparses.

		Sources
	VAUTY de Yens sur Morges	Marque de maison
	VAUTY de Yens sur Morges	Marque de maison
	MERCANTON de Riez et Cully	Marque à feu (Expos. du Vieux Lavaux)
	MERCANTON de Riez et Cully	Fer à gaufres
	ROULIN (Roulet) de Penthalaz	Empreinte de sceau
	INCONNU	Marque à feu sur un bahut de la Collection Dr. L. Meylan à Lutry





XX	BAATARD de Dimoret	Sceau armorié, Collection Du Mont A. C. V.
	INCONNU (prob. d'une famille bourgeoise de Berne)	Coffre de voyage prove- nant du Boux à Epresses. Musée du Vieux-Montreux
T	INCONNU	Marque à feu de Valeyres sous Rances
	BUJARD de Lutry	Marque à feu de Hri. Rod. Bujard, Musée du Vieux-Montreux
F	BUJARD de Lutry	Marque à feu, Expos. du V. Lavaux.



Fig. 1. Fer à gaufres des *Mercanton*



Fig. 2. «Herle» de *Jean Pierre Cochard*

JD\*F

Fig. 3. Marque à feu du manche  
de faux de *Jean David Falquier*  
de Veytaux, vers 1800



Fig. 4. Marque à feu armoriée  
(lion des *Jordan*)



Fig. 5. Marques à feu des *Cochard* de Baugy



Fig. 6. Marque à feu des *Vincent* de Chailly



Fig. 7  
Marque à feu  
(Valeyres sous Rances)



Fig. 8. Marque de maison (*Moret* aux Planches)



Fig. 9. Marque *Dufour* sur la porte de cave (Bâtiment du Vieux-Montreux)

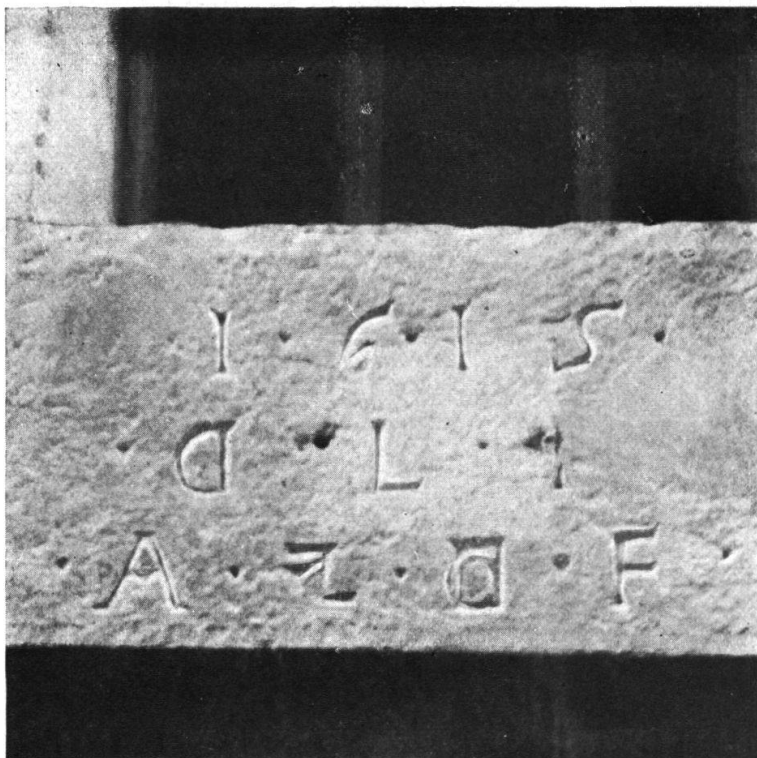


Fig. 10. Marque d'*Adam Dufour* (Bâtiment du V.M.)



Fig. 11. Marque de la famille *Jordan* sculptée sur une pierre de la façade d'un chalet en Sauderan

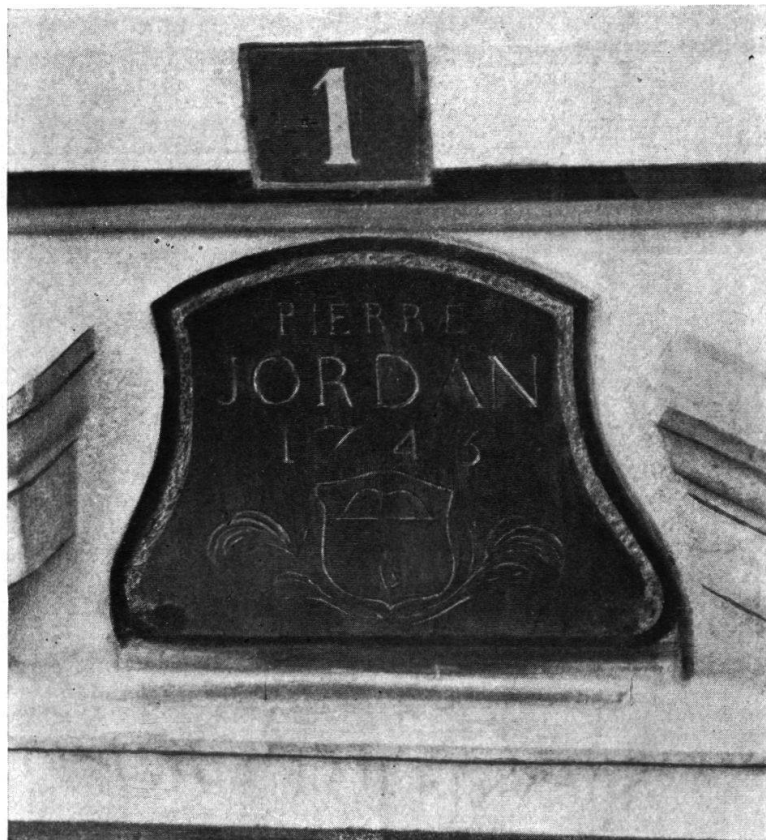


Fig. 12. Marque *Jordan*, aux Planches



Fig. 13. «Sapi» («Serpi») des *Francey de Crin* (or. Vernex)

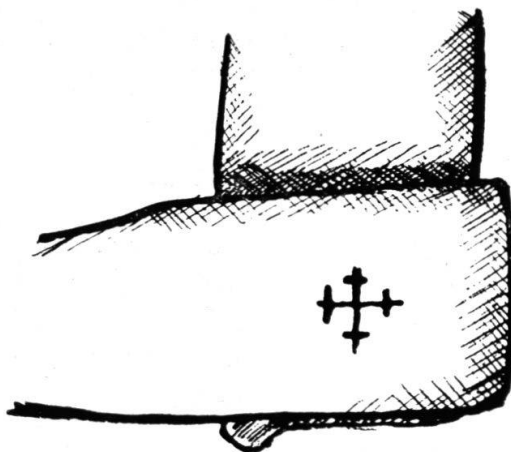


Fig. 13 a. Marque grossie de l'outil No. 13

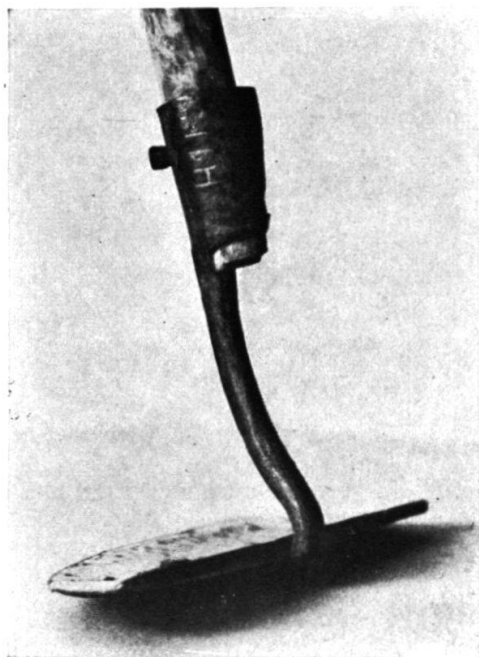


Fig. 14. «Rablet» de vigne, avec la marque des *Puenzieux* de Clarens

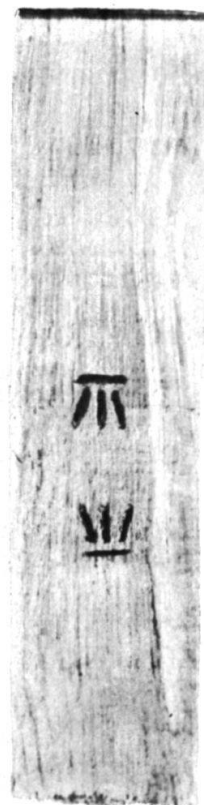


Fig. 15  
Poinçon à marquer les échelas



Fig. 16



Fig. 17



Fig. 18



Fig. 19

Fig. 16. Marque de famille sur un coffre de voyage (Maison du Boux, à Epesses)

Fig. 17. Sceau de *Daniel Vautier*

Fig. 18. Sceau du notaire *Ramus* de Neufchatel (1568)

Fig. 19. Marque relevée sur un sceau de la famille *Roulin* (*Roulet*) de Penthalaz





Fig. 20. Cadenas de bahut (1726) fait par *Monnet*, forgeron au Chêne, avec une couronne à l'antique qui figure également en chef sur les armoiries *Monnet*; utilisée ici comme marque de fabrique. (Propriété du Vieux-Montreux)



Fig. 21. Marque de la famille *Girard* de Renan, sur la plaque émaillée d'un marchand de vins, à St. Imier



Fig. 22. Marque de fromage, en usage dans le canton de Vaud, au début du XIX<sup>ème</sup> siècle (demi grandeur naturelle)

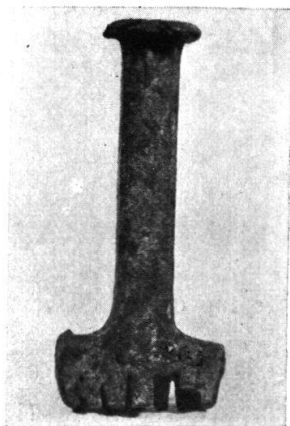


Fig. 23. Poinçon à marquer le bois, des *Mury* de Pertit